nuer de verser à tous \$80 par mois car il prétend avoir passé un contrat et que ces personnes comptent sur cette somme. Je soutiens qu'il y a dans notre pays bien des gens qui gagnent \$10,000 par an, ce qui est loin d'être mirifique, et à qui on fait croire depuis des années que leurs allocations familiales continueront de leur être versées. Lors de sa prochaine intervention, le ministre pourrait peut-être tenter d'éclaircir ce point sans recourir au vieil argument de l'existence d'un contrat, car je ne l'accepte pas. Les personnes qui ont reçu des allocations familiales ont tout autant le droit de s'attendre à ce que ces paiements se poursuivent, et dans ce groupe, je suis certain qu'il y a beaucoup plus de nécessiteux que parmi ceux qui continueront de recevoir une pension de \$80 par mois au titre de la sécurité de la vieillesse.

Si le gouvernement se refuse à établir un plafond, le principe devrait s'appliquer dans les deux cas. De toute évidence, des centaines de milliers de Canadiens n'ont pas vraiment besoin de ces \$80, et, si c'est là la philosophie que le gouvernement entend appliquer, alors qu'il en soit ainsi. Je me demande si, dans le cas où ce versement serait plafonné, le ministre craindrait que la mesure ne soit pas adoptée à l'autre endroit où, j'imagine, la majorité des membres ont atteint l'âge donnant droit à cette prestation. Quoi qu'il en soit, des centaines de milliers de Canadiens n'ont pas besoin de cet argent. Nous en avons eu la preuve ici hier quand un député s'est opposé à toute hausse de traitement pour les membres du Parlement. De toute évidence, il n'a pas besoin de cette pension, même s'il la reçoit en raison de son âge. Je suis également certain que l'ancien premier ministre n'en a pas besoin. Toutefois, je ne veux pas monter ces gens en épingle; je veux simplement démontrer que bien des gens n'en ont pas besoin.

Le ministre pourrait peut-être faire appel à ses services de recherche pour me dire si ces \$180 pourraient être versés automatiquement, même si l'on s'entendait pour fixer un maximum raisonnable. Peut-être qu'une somme de \$50,000 ou \$70,000 dans un compte en banque constituerait un maximum raisonnable. Je ne propose pas d'exclure les gens ordinaires, mais j'aimerais savoir quelle épargne il serait possible de réaliser si ceux qui n'en ont pas vraiment besoin ne touchaient pas cette prestation.

Il y a beaucoup d'illogismes à ce sujet. Ainsi, certaines mères reçoivent, en vertu de la nouvelle proposition, presque le triple des allocations familiales qu'elles recevaient autrefois. Le montant est porté de \$6 à \$16 par mois. Je sais que ces jeunes ont toute leur vie de votant devant eux, mais je ne crois pas que ce facteur doive entrer en ligne de compte. Par ailleurs, nous nous montrons très généreux envers nos personnes âgées. Nous augmentons leur pension de \$111.41 à \$135, une hausse de \$24 ou de 20 p. 100. Par contre, les allocations familiales dans certains cas sont augmentées de près de 300 p. 100. Comme je l'ai dit, il n'y a aucune logique.

J'estime qu'on devrait trouver moyen de procurer de réels avantages à nos citoyens âgés, et là encore, j'insiste pour que ce soit aux plus nécessiteux. Les pensionnés mariés ont peut-être une famille à faire vivre et une maison à entretenir. Ils ont toutes sortes de dépenses que n'ont pas les jeunes, comme des médicaments spéciaux qu'ils paient le même prix que les autres. Il nous faut

oublier qu'ils ne seront plus là bien longtemps pour nous ennuyer et leur accorder un peu de bon temps maintenant.

Dans son Livre blanc, le gouvernement admet qu'un pensionné célibataire ne devrait pas recevoir seulement la moitié de ce que reçoit un ménage; proportionnellement, il touche un petit peu plus. Même si le gouvernement admet qu'un pensionné célibataire est seul, il ne reconnaît pas formellement qu'un pensionné marié soit marié, à moins que sa femme ne soit aussi pensionnée. En d'autres termes, un pensionné marié recevra, aux termes de cette proposition, la même chose qu'un pensionné célibataire si sa femme n'a disons que 62 ou 63 ans.

Je sais qu'en vertu des divers programmes d'aide à la vieillesse et d'aide sociale, les habitants des diverses provinces peuvent demander une aide spéciale. Comme le ministre l'a mentionné, le gouvernement fédéral veut engager le plus tôt possible des pourparlers avec les provinces en vue d'améliorer ces programmes. Je ne saurais dire si ce sera possible, mais j'aimerais que le ministre nous assure que dans les cas où un pensionné dont l'épouse a dépassé l'âge d'avoir un emploi rémunéré, disons si elle a 62 ou 63 ans, mais n'a pas atteint l'âge obligatoire de 65 ans, le provincial versera un supplément, qui portera le revenu de ce couple à \$255 par mois. Autrement, le ministre et le gouvernement créeraient, je pense, une situation injuste.

Si les gouvernements provinciaux acceptaient de ne porter qu'à \$198 par mois, mettons, le revenu de ces couples, je crois que cela aussi serait injuste. Il faut tenir compte en quelque sorte du fait qu'un pensionné marié doit subvenir aux besoins de sa femme, et peut-être aussi d'enfants ou d'autres personnes à charge. On n'en tient aucun compte ni dans le Livre blanc ni dans le bill. Pour parer à de pareils cas, je voudrais que le ministre nous donne l'assurance qu'on mettra au point une formule dans le sens que j'ai recommandé.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais consacrer quelques instants au bill C-202 dont est saisie la Chambre, et signaler certains points à ceux qui siégeront au comité chargé d'étudier le bill après la deuxième lecture. J'ai du mal à comprendre pourquoi le gouvernement a tardé à présenter cette mesure législative. Il ne semble y avoir pour ce retard aucune raison valable. J'ai du mal à comprendre pourquoi le bill n'a pas une portée plus vaste, plus complète. Nous attendions quelque chose d'une portée bien plus étendue, une mesure qui aurait englobé non seulement le redressement des prestations d'assistance sociale, mais peut-être un programme d'encouragement au travail.

On comprend aussi difficilement pourquoi les gens de 65 ans ou davantage, qui gagnent à peine plus de \$110 par mois, verraient geler à \$80 leur pension de sécurité de la vieillesse. Cela me rappelle une excellente caricature parue dans le *Daily Mercury* de Guelph. On y voit un vieillard devant un guichet postal. Dans une main, il tient un journal où en gros titre on lit: «Les pensions de vieillesse seront augmentées de 42 cents». Le vieillard en question se tourne alors vers l'employé assis derrière le guichet et lui dit: «Eh bien, donnez-moi sept timbres à